

Textes officiels

Plan national canicule 2009

L'efficacité du plan national canicule repose non seulement sur le système d'alerte, les échanges d'information et le dispositif de communication mis en place, mais aussi sur l'indispensable organisation de la permanence des soins tant ambulatoire qu'hospitalière, propre à la période estivale. La version 2009 du PNC est accessible sur le site internet du ministère de la santé et des sports : www.sante-sports.gouv.fr (accès par thèmes : canicule et chaleurs extrêmes.

Circulaire interministérielle DGS/DHOS/DSC/DGT/DUS/UAR n° 2009-127 du 11 mai 2009 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2009 du plan national canicule et à l'organisation de la permanence des soins propres à la période estivale.

BO Santé-protection sociale-solidarités, n° 2009/5 du 15 juin 2009, p. 233.

Qualité de l'air intérieur : campagne d'information du public

La qualité de l'air intérieur est une préoccupation de plus en plus importante de la population. Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des sports (MSS) et le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ont décidé de coordonner leurs efforts pour introduire progressivement la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux clos ouverts au public, en commençant par une phase d'expérimentation en 2009 portant sur les lieux hébergeant des enfants. En liaison avec la DGS, l'Inpes a mis en place une action d'information du public : guide Pollution de l'air intérieur (www.inpes.sante.fr), spot radio, site internet (www.preventionmaison.com), campagne de bannières pour promouvoir le guide.

Circulaire DGS/EA2 n° 2009-106 du 17 avril 2009 relative à la campagne d'information du public sur la qualité de l'air intérieur. BO Santé-protection sociale-solidarités, n° 200/5 du 15 juin 2009, p. 240.

Enquête : Inspection et contrôle en hygiène alimentaire au cours de l'année 2008

Afin de répondre aux obligations européennes du règlement (CE) n° 882-2004 et à la mise en application du Plan national de contrôle pluriannuel (PNCOPA) défini pour les années 2007 à 2009, la France doit réaliser un bilan annuel de ses activités de contrôle des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments. La synthèse des résultats des contrôles effectués en 2008 doit être transmise à la Commission européenne pour la fin du premier semestre 2009.

Circulaire DGS/EA3 n° 2009-119 du 30 avril 2009 relative à une enquête sur l'activité des services santé-environnement des DDASS, des DRASS et des services communaux d'hygiène et de santé en matière d'inspection et de contrôle alimentaire, au cours de l'année 2008.

BO Santé-protection sociale-solidarités, n° 2009/5 du 15 juin 2009, p. 246.

Devenir des corps des enfants décédés avant la déclaration de naissance ou étant déclarés sans vie

Une circulaire interministérielle en date du 19 juin a pour objet l'enregistrement à l'état civil, le devenir des corps des enfants soit décédés avant la déclaration de naissance soit pouvant être déclarés sans vie. Elle propose des recommandations pour l'accompagnement du deuil des familles (annexe I) et décrit, à des fins épidémiologiques, les modalités de recueil d'informations d'activités médicales relatives aux mort-nés (annexe II).

Circulaire interministérielle DGCL/DACS/DHOS/DGS/2009182 du 19 juin 2009.

<http://www.sante-sports.gouv.fr/rubrique-technique/hopital/textes/circulaires/2009/circulaire-interministerielle-dgcl-dacs-dhos-dgs-dgs-2009-182.html>

Europe

Matériaux en contact avec les denrées alimentaires

Un règlement de la Commission européenne en date du 29 mai 2009 concerne les matériaux et objets actifs et intelligents destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Il existe de nombreux types de ces matériaux et les substances à l'origine de la fonction active et/ou intelligente peuvent se trouver dans un contenant distinct (par exemple un petit sachet en papier), ou être directement incorporés dans le matériau d'emballage (par exemple dans le plastique d'une bouteille en plastiques). Ces substances qui permettent à ces matériaux et objets d'exercer une fonction active et/ou intelligente (« les constituants ») doivent être évaluées conformément au présent règlement. Les parties passives, comme le contenant, l'emballage dans lequel ce contenant est placé et le matériau d'emballage dans lequel la substance est incorporée, doivent être régies par les dispositions communautaires ou nationales spécifiques applicables aux matériaux et objets concernés. Le présent règlement établit des exigences spécifiques applicables à la commercialisation de ces matériaux et objets actifs et intelligents destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Il établit également la liste communautaire des substances pouvant être utilisées dans des constituants actifs et intelligents ainsi que leurs conditions d'inscription.

Règlement (CE) n° 450/2009 de la Commission du 29 mai 2009, JOUE du 30 mai 2009.

Limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du dichlorométhane

Afin d'atteindre un niveau élevé de protection de la santé pour toutes les catégories d'usages (industriels, professionnels et grand public), la mise sur le marché et l'emploi de décapants de peinture contenant du dichlorométhane (DCM) doivent être limités. Les accidents mortels enregistrés en Europe au cours des dix-huit dernières années sont imputables à une protection inadéquate (ventilation insuffisante, équipements de protection inappropriés) et à une surexposition au DCM. Un abandon progressif de la chaîne d'approvisionnement en peinture contenant du DCM est envisagé et fixé à des dates différentes (depuis l'interdiction de la première mise sur le marché à celle de la vente finale au grand public et aux professionnels).

Décision n° 455/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du dichlorométhane. JOUE du 3 juin 2009.

Actualités en ligne

24 juin 2009 : Infections sexuellement transmissibles

Pour mieux informer les Français sur les infections sexuellement transmissibles (IST), le ministère de la Santé et des Sports a lancé avec l'Inpes une campagne d'information pour toucher un très large public. En effet, il existe une recrudescence et même une réémergence de certaines IST (la syphilis qui avait disparu, a réapparu entre 2000 et 2006 avec plus de 2000 cas). La recrudescence de ces infections n'a pas seulement touché les populations les plus exposées (hommes homosexuels) mais aussi l'ensemble de la population. Un des problèmes majeurs étant que ces infections sont asymptomatiques (les personnes atteintes ne se sentant pas malades, ne se soignent pas et de ce fait contribuent à une chaîne de transmission) et détectées à temps, se traitent facilement. À l'inverse, non diagnostiquées, elles peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Site de l'Inpes dédié aux IST : www.info-ist.fr

Institut National du Cancer : rapport d'activité 2008

Ce rapport rappelle l'action de l'INCa en 2008 : prévention, observation des cancers, dépistage et détection précoce des cancers, accompagnement des évolutions des métiers de la cancérologie, amélioration de la qualité des soins à prodiguer à tous les patients, information des publics, recherche... De nombreux tableaux, graphiques et cartes illustrent ce rapport.

Institut national du cancer, avril 2009, 150 pages, Site : www.e-cancer.fr

État des lieux et perspectives en oncogériatrie

L'Institut National du Cancer vient de publier un rapport intitulé *État des lieux et perspectives en oncogériatrie*, qui propose des recommandations pour l'évolution de la politique de prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer. Le comité de pilotage de la mission oncogériatrie a réalisé ce premier état des lieux de l'oncogériatrie en France. Ce travail d'expertise a notamment été réalisé avec l'appui des unités pilotes de coordination en oncogériatrie (UPCOG) mises en place depuis 2006 sous l'impulsion de l'INCa.

Ce rapport aborde les questions du concept d'oncogériatrie, de l'épidémiologie, du dépistage et du diagnostic précoce, du développement d'un parcours de soins, des spécificités des différentes thérapies dans cette population, de la recherche, de la formation des professionnels de santé, de l'offre de soins et du retentissement médico-économique.

INCa, Rapport, collection rapports et synthèses, mai 2009, 202 pages.

http://www.e-cancer.fr/v1/fichiers/public/rapport_integral_oncogeriatrie_220609.pdf

Lien entre cancers et environnement

L'Afsset a publié un avis sur les liens entre cancers et environnement, fondé sur des travaux sur des cancérogènes particuliers (amiante, formaldéhyde, particules, benzène...) en constatant que la part de l'environnement est substantielle dans la genèse de certains cancers. Cet avis (résultat d'un groupe de travail interne auquel ont été associés quatre experts rapporteurs externes à l'agence) vient appuyer par des recommandations de recherche, l'expertise collective qui avait été commandée à l'Inserm en 2005 et dont les résultats ont été publiés en octobre dernier.

Cancers et environnement, Afsse -Inserm, 2008,

http://www.inserm.fr/fr/presse/communiqués/ec_cancer_environnement_21008.html

Voir revue de presse du HCSP, n° 143, oct.2008

Afsset, Avis lien entre cancers et environnement : version du 24 juin 2009, 253 pages.

www.afsset.fr

Institut de veille sanitaire : Programme de travail 2009

Le programme de travail 2009 présente de manière synthétique les programmes et projets de l'InVS en accord avec le projet de contrat d'objectifs et de performances 2009-2012 : surveillance et observation permanentes de l'état de santé de la population, veille et alerte sur les menaces sanitaires, aide à la décision publique...

Institut national de veille sanitaire, mai 2009, 45 pages.

Site : www.invs.sante.fr

Programme Jafa « jardins familiaux » en Guadeloupe contre la chlordécone

Le programme de prévention Jafa, piloté par la Direction de la santé et du développement social (DSDS) de Guadeloupe et le Comité guadeloupéen d'éducation pour la santé (COGES) est une déclinaison locale du Plan national chlordécone (produit antiparasitaire utilisé pour lutter contre le charançon du bananier) et du Plan national nutrition santé. Il a été mis en place en 2008 afin de réduire l'exposition à la chlordécone des populations habitant principalement les neuf communes du sud de la Basse-Terre, qui s'alimentent régulièrement de légumes racines issus de leurs jardins familiaux situés en zones potentiellement contaminées.

Site : <http://www.jafa.gp/>

Plan national chlordécone (voir le plan d'action 2008-2010 en Martinique et en Guadeloupe dans revue de presse du HCSP, n° 155 d'avril 2009, avec le lien du site internet du rapport interministériel du Plan).

Article

Le dossier médical en santé au travail

La revue *Documents pour le médecin du travail* de juin 2009 reproduit le texte dans sa version intégrale des « recommandations de bonne pratique concernant le dossier médical en santé au travail » (DMST) de la Haute Autorité de Santé. Le DMST peut être défini comme le lieu de

recueil et de conservation des informations socio-administratives, médicales et professionnelles nécessaires aux actions de prévention individuelle et collective en santé au travail, dans le respect du secret professionnel, pour tout travailleur exerçant une activité dans une entreprise ou un organisme. Le DMST est individuel et il participe à l'exercice des missions réglementaires du médecin du travail. En fin d'article, sont présentés en annexes, les perspectives, la méthode de consensus formalisé, les participants ainsi que la fiche descriptive.

Institut national de recherche et de sécurité, Documents pour le médecin du travail, n° 118, juin 2009.

Dossier

Biosurveillance humaine et santé environnementale

Le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* pose la question de ce qu'on pourrait attendre d'un programme européen de biosurveillance humaine (BH). En effet, le Canada, les États-Unis ainsi que plusieurs pays européens ont lancé des programmes de biosurveillance humaine de dimensions géographiques très diverses. Pour mémoire, la biosurveillance fait le lien entre la surveillance environnementale et la santé humaine et intègre les parts respectives de tous les modes d'exposition, de toutes les sources, quelles que soient les voies d'entrée des produits dans le corps humain, quels que soient le lieu d'exposition, l'activité ou la nature des produits consommés (il convient cependant de distinguer la BH dans le domaine de la santé environnementale du dépistage en santé publique). Ce numéro du BEH, faisant suite à la Conférence européenne sur la biosurveillance humaine, organisée les 4 et 5 novembre 2008, expose les perspectives d'une approche européenne sur les biomarqueurs humains (les mesures de biomarqueurs les plus courants sont effectuées dans le sang, l'urine, le lait maternel et l'air expulsé, mais aussi peuvent l'être également dans des fragments de cheveux, d'ongles, de tissus...). Il aborde ainsi : le programme allemand de surveillance en santé environnementale de l'Agence fédérale de l'environnement (UBA), l'organisation des études, les questions éthiques et les perspectives de la biosurveillance humaine en Flandre (Belgique), l'étude de cas sur la surveillance du mercure et des pesticides à New York, l'étude des biomarqueurs urinaires d'exposition aux pesticides des femmes enceintes de la cohorte Pélagie réalisée en Bretagne, la biosurveillance humaine à Chypre (impact du tabagisme chez les enfants) et signale le programme national de biosurveillance en France qui devrait s'insérer dans le deuxième Plan national santé environnement, PNSE 2 (2009-2012).

InVS, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 16 juin 2009, 32 pages.

Rapport

Identifier, prévenir, détecter et lutter contre l'inceste sur les mineurs et améliorer l'accompagnement médical et social des victimes

Réunie le 17 juin 2009, la Commission des lois du Sénat a examiné sur le rapport de Laurent Béteille, la proposition de loi n° 372, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à identifier, prévenir, détecter et lutter contre l'inceste sur les mineurs et améliorer l'accompagnement médical et social des victimes. Laurent Béteille a constaté que, si le droit pénal français permettait de réprimer les violences sexuelles commises sur des mineurs au sein de la famille, le terme même d'inceste ne figurait pas dans la législation. En inscrivant l'inceste dans le code pénal, la législation française offrira aux pouvoirs publics les outils nécessaires pour mesurer l'ampleur de ce phénomène et adapter en conséquence les modalités de la prise en charge des victimes, qui, pour l'essentiel, relèvent du domaine réglementaire. Plusieurs amendements ont été apportés au texte initial de la proposition de loi. Cependant, certaines dispositions n'ont pas été retenues, telle que la création de centres de référence pour les traumatismes psychiques (qui seraient chargés d'assurer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences), malgré le déficit patent déclaré par les personnes auditionnées par le rapporteur en matière de prise en charge des victimes, mineures et majeures de violences incestueuses.

Sénat, rapport du sénateur Laurent Béteille, Commission des lois, n° 465, juin 2009, 75 pages.

Ouvrage

La dépression en France : enquête Anadep 2005

L'enquête Anadep, lancée en 2005 par l'*Institut national de prévention et d'éducation pour la santé*, est une enquête dont l'objectif est d'estimer et de décrire la prévalence des épisodes dépressifs majeurs (EDM) au sein d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 15 à 75 ans résidant en France métropolitaine. Un EDM se caractérise par une humeur dépressive ou une perte d'intérêt ou de plaisir généralisée (anhédonie) pendant au moins deux semaines consécutives, accompagnée de symptômes (fatigue, ralentissement psychomoteur, changement d'appétit ou de poids, insomnie, difficultés de concentration ou de décision, sentiment de dévalorisation ou de culpabilité, tentatives de suicide...). Cet ouvrage permet non seulement de renforcer les connaissances en termes de prévalence et de facteurs associés mais aussi de mieux cerner l'opinion et les attitudes vis-à-vis de la dépression pour accompagner la mise en place d'une politique de santé publique plus adaptée, car mieux comprise. Ainsi, après avoir exposé la méthodologie de l'enquête Anadep, cet ouvrage décrit dans les chapitres suivants la prévalence de l'épisode dépressif majeur et les co-morbidités, les facteurs sociodémographiques associés à l'épisode dépressif majeur, le recours aux soins pour raisons de santé mentale, les attitudes et les opinions vis-à-vis de la dépression et les perspectives pour les études et les recherches en épidémiologie de la santé mentale en France.

Inpes, collection Études santé, sous la direction de Christine Chan Chee, François Beck, David Sapinho et Philippe Guilbert, avril 2009, 203 pages.

Revue de presse rédigée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.fr